



Conditions Particulières d'utilisation du compte personnel

15 06 2011



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
I. DEFINITIONS.....	3
II. OBJET.....	3
III. OPPOSABILITE.....	4
IV. PRESENTATION DU COMPTE PERSONNEL	4
a) mise en garde	4
b) présentation de du compte personnel.....	4
c) présentation du compte personnel pour les adhérents des mutuelles participant au service Priorité Santé Mutualiste	5
V. ACCES AU COMPTE PERSONNEL	5
a) Modalité	5
b) Code d'accès	6
VI. SECURITE.....	7
VII. RESPONSABILITE	7
VIII. PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	9
IX. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	10
X. TRACABILITE	10
XI. SINCERITE	11
XII. CESSION.....	11
XIII. RESOLUTION ET RESILIATION.....	11
XIV. FORCE MAJEURE	11
XV. CONVENTION DE PREUVE	11
XVI. INDEPENDANCE DES PARTIES	12
XVII. TITRE	12
XVIII. NULLITE	12
XIX. TOLERANCE.....	12
XX. DOMICILIATION ET NOTIFICATION	12
XXI. LOI.....	12



PREAMBULE

1. La Fédération nationale de la mutualité française a développé un site web accessible à l'adresse [http:// www.prioritesantemutualiste.fr](http://www.prioritesantemutualiste.fr), dénommé également ci-après « site Priorité Santé Mutualiste ». Le site Priorité Santé Mutualiste offre la possibilité aux utilisateurs de créer leur espace personnel afin d'accéder à des fonctionnalités et services complémentaires, ces derniers pouvant être différent selon que l'utilisateur soit adhérent ou non à une mutuelle adhérente au réseau Priorité Santé Mutualiste proposée par la Mutualité Française.
2. Les utilisateurs ne peuvent bénéficier des services qu'ils leur sont proposés sur le site que sous réserve de l'acceptation des présentes conditions particulières d'utilisation.
3. Les utilisateurs déclarent avoir obtenu de la part de la Fédération nationale de la mutualité française toutes les informations nécessaires quant aux services proposés et adhèrent sans réserve aux présentes conditions particulières d'utilisation.
4. Les utilisateurs reconnaissent que l'utilisation de leur espace personnel nécessite le respect de l'ensemble des prescriptions d'utilisation définies au sein des présentes.
5. L'utilisateur reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser cet espace adhérent.

I. DEFINITIONS

- « adhérent » : utilisateur adhérent à l'une des mutuelles de la Fédération nationale de la mutualité française participant au service Priorité Santé Mutualiste pouvant accéder aux espaces privés et réservé du site Priorité Santé Mutualiste ;
- « codes d'accès » : désigne l'identifiant et le mot de passe ayant pour objet d'identifier l'utilisateur au regard des opérations qu'il effectue dans ou en rapport avec son compte personnel ;
- « utilisateur » : de manière générale, toute personne connectée au site web et pouvant accéder aux différents contenus et services du site Priorité Santé Mutualiste ;
- « service à distance » : fonctionnalité proposée dans les espaces privés et/ou réservé aux utilisateurs et aux adhérents.

II. OBJET

6. Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions d'utilisation et d'accès au compte personnel du site Priorité Santé Mutualiste accessible à l'adresse susvisée. Elles complètent les Conditions Générales d'Utilisation du site Priorité Santé Mutualiste.



III. OPPOSABILITE

7. Les présentes conditions particulières d'utilisation sont opposables à l'utilisateur et à l'adhérent dès leur acceptation par ce(s) dernier(s).
8. Dans tous les cas, à la date de la première utilisation du compte personnel, les conditions particulières d'utilisation sont réputées lues et applicables.
9. L'acceptation des présentes conditions sous forme d'un « double clic » constitue la preuve que l'utilisateur et/ou l'adhérent a(ont) pris connaissance desdites dispositions et vaudra acceptation irrévocable des présentes.
10. La Fédération nationale de la mutualité française se réserve le droit d'apporter aux présentes conditions particulières d'utilisation toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles.
11. Les présentes conditions d'utilisation sont opposables pendant toute la durée d'utilisation de l'espace personnel et jusqu'à ce que de nouvelles conditions générales d'utilisation remplacent les présentes.
12. La Fédération nationale de la mutualité française s'engage à communiquer à l'utilisateur et/ou à l'adhérent les nouvelles conditions particulières d'utilisation.
13. Tout usage de l'espace personnel par un utilisateur après les modifications des conditions générales d'utilisation vaut acceptation par ce dernier des nouvelles conditions générales.
14. Les conditions particulières figurant en ligne sur le site prévalent sur toute version imprimée de date antérieure.
15. L'utilisateur et/ou l'adhérent peut(vent) à tout moment renoncer à utiliser les services à distance et le compte personnel mais reste(nt) responsable de toute utilisation antérieure.

IV. PRESENTATION DU COMPTE PERSONNEL

a) mise en garde

16. En ce qui concerne ces services, il est rappelé que l'information ou le conseil en ligne ne doivent pas s'entendre de consultations médicales et n'exonèrent d'une véritable consultation qui seule peut permettre d'aboutir à un diagnostic et à une prescription.

b) présentation de du compte personnel

17. La Fédération nationale de la mutualité française met à disposition des utilisateurs et des adhérents un compte personnel où ces derniers peuvent avoir accès à des services, fonctionnalités et contenus complémentaires.



18. L'utilisateur et l'adhérent peuvent accéder notamment aux services suivants :

- la création et la gestion d'alertes personnalisées liées à la mise à jour du contenu du site;
- l'accès à un tableau de bord contenant notamment la synthèse des informations sur les contributions de l'internaute (forums, commentaires de blogs);
- la possibilité de contribuer aux forums de discussion et de poster des commentaires dans les blogs directement.

c) présentation du compte personnel pour les adhérents des mutuelles participant au service Priorité Santé Mutualiste

19. La Fédération nationale de la mutualité française met à disposition des adhérents des mutuelles participant au service Priorité Santé Mutualiste au sein de leur compte personnel un espace où ces derniers peuvent avoir accès à des services et contenus complémentaires.

20. L'adhérent peut accéder notamment aux services relatifs à l'accès aux dates de rencontres santé.

V. ACCES AU COMPTE PERSONNEL

a) Modalité

21. L'utilisation du compte personnel nécessite que les utilisateurs non-adhérents et adhérents aient, au préalable, effectué leur inscription sur le site Priorité Santé Mutualiste auprès de la Fédération nationale de la mutualité française.

22. L'accès au compte personnel nécessite la saisie des codes d'accès par l'utilisateur.

23. Le compte personnel est normalement accessible 24h/24, 7 jours sur 7.

24. La Fédération nationale de la mutualité française se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de fermer temporairement ou définitivement les comptes personnels ou l'accès à un ou plusieurs services à distance pour effectuer une mise à jour, des modifications ou changement sur les méthodes opérationnelles, les serveurs et les heures d'accessibilité, sans que cette liste ne soit limitative.

25. La Fédération nationale de la mutualité française se réserve le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, ses services à distance et les comptes personnels en fonction de l'évolution de la technologie.

26. Il appartiendra à l'utilisateur et à l'adhérent de veiller aux possibilités d'évolution des moyens informatiques et de transmission à sa disposition pour que ces moyens puissent



s'adapter aux évolutions à son compte personnel et des services à distance proposés par la Fédération nationale de la mutualité française.

27. En cas d'interruption ou d'impossibilité d'utiliser de son compte personnel, l'utilisateur et l'adhérent peuvent toujours adresser un courrier électronique à contact@prioritesantemutualiste.fr pour obtenir des informations.

b) Code d'accès

28. L'accès au compte personnel nécessite l'acceptation préalable des présentes conditions d'utilisation et n'est possible qu'après l'identification de l'utilisateur et/ou de l'adhérent au moyen de codes d'accès : un identifiant et un mot de passe.

29. La procédure d'inscription au compte personnel comprend les étapes suivantes.

30. Etape 1 : l'utilisateur et/ou l'adhérent complète(nt) un formulaire internet sur le site Priorité Santé Mutualiste.

31. L'utilisateur et/ou l'adhérent doit(vent) indiquer une adresse électronique valide qui permettra, notamment, l'envoi d'un courrier électronique de confirmation de son(leur) inscription auquel sera joint son(leurs) identifiant(s) et son(leurs) mot(s) de passe.

32. Il incombe à l'utilisateur et/ou à l'adhérent de s'assurer qu'il(s) a(ont) seul accès au courrier électronique comportant ledit identifiant et mot de passe.

33. L'utilisateur et/ou l'adhérent doit(vent) choisir une question et une réponse secrètes qui lui(leur) seront redemandées en cas d'opposition, de perte ou d'oubli du mot de passe.

34. L'utilisateur et/ou l'adhérent doit(vent) valider qu'il a(ont) lu et qu'il(s) accepte(nt) les présentes conditions d'utilisation.

35. Etape 2 : la Fédération nationale de la mutualité française envoie à l'utilisateur et/ou à l'adhérent un courrier électronique récapitulatif comportant l'identifiant et le mot de passe susvisé.

36. Dès la reconnaissance de ses codes d'accès, l'utilisateur et/ou l'adhérent bénéficie(nt) d'un accès sécurisé.

37. L'utilisateur et/ou l'adhérent a(ont) la possibilité de modifier à tout moment ses(leurs) codes d'accès via le site Priorité Santé Mutualiste.

38. L'utilisateur et/ou l'adhérent s'engage(nt) à ne pas divulguer à autrui ses(leurs) codes d'accès et est(sont) seul(s) responsable(s) de la préservation et de la confidentialité de ses(leurs) codes d'accès et, par conséquent, des conséquences d'une divulgation involontaire à quiconque.



39. Toute utilisation de l'espace privé à partir des codes d'accès attribués à l'utilisateur et/ou à un adhérent est présumée comme émanant exclusivement de l'utilisateur et/ou de l'adhérent.

40. Aucune opération ne peut être effectuée sans ces codes d'accès.

41. Les codes d'accès sont personnels et confidentiels.

42. L'utilisateur et/ou l'adhérent a(ont) l'obligation de notifier à la Fédération nationale de la mutualité française sans délai toute compromission de la confidentialité de ses codes d'accès ou toute utilisation par un tiers dont il aurait connaissance.

43. De nouveaux codes d'accès seront alors communiqués à l'utilisateur et/ou à l'adhérent par l'envoi d'un courrier électronique s'il a perdu des identifiants.

VI. SECURITE

44. Les comptes personnels sont un système de traitement automatisé de données. Tout accès frauduleux à ce dernier est interdit et sanctionné pénalement.

45. La Fédération nationale de la mutualité française fait ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser ses espaces eu égard à la complexité de l'internet. Elle ne saurait assurer une sécurité absolue.

46. L'utilisateur et/ou l'adhérent déclare(nt) accepter les caractéristiques et limites de l'internet.

47. Il(s) reconnaît(ssent) avoir connaissance de la nature du réseau de l'internet, et en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données d'informations.

48. L'utilisateur et/ou l'adhérent se doit(vent) d'informer la Fédération nationale de la mutualité française de toute défaillance des espaces privés et réservé.

49. L'utilisateur et/ou l'adhérent a(ont) conscience que les données circulant sur l'internet ne sont pas nécessairement protégées, notamment contre les détournements éventuels.

50. L'utilisateur et/ou l'adhérent accepte(nt) de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus sur le réseau de l'internet.

VII. RESPONSABILITE

51. L'utilisateur et l'adhérent s'engagent à n'utiliser les comptes personnels et les informations auxquelles ils auraient accès que dans les seules conditions définies par la Fédération nationale de la mutualité française.



52. L'utilisateur et l'adhérent s'engagent à ne pas perturber l'usage que pourraient faire les autres utilisateurs du site Priorité Santé Mutualiste et de ne pas accéder aux espaces privés de tiers.

53. L'utilisateur et l'adhérent s'engagent à ne commettre aucun acte pouvant mettre en cause la sécurité informatique de la Fédération nationale de la mutualité française ou des autres utilisateurs.

54. L'utilisateur et l'adhérent s'engagent à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal des comptes personnels.

55. L'utilisateur et l'adhérent ne pourront pas rendre responsable la Fédération nationale de la mutualité française d'un quelconque différend dans les informations qui leur seront remises.

56. L'utilisateur et l'adhérent s'engagent à indemniser la Fédération nationale de la mutualité française, ses directeurs, ses employés et autres agents en cas de plainte, action, poursuite, condamnation de ces derniers résultant du non-respect des présentes par l'utilisateur et l'adhérent.

57. L'utilisateur et l'adhérent s'engagent à l'égard de la Fédération nationale de la mutualité française à lui notifier tout changement relatif à leurs adresses e-mail et reconnaissent qu'à défaut, ils resteront seuls responsables des conséquences de quelques natures que ce soit, qui pourraient en résulter.

58. Etant donné la diversité des sources de données concernant l'utilisateur et l'adhérent, des modalités de leur consultation et des délais pour réaliser leur transmission, la Fédération nationale de la mutualité française fera son possible afin de garantir la qualité générale des informations diffusées et leur pertinence.

59. La Fédération nationale de la mutualité française s'efforcera de réaliser les opérations qui lui incombent relatives aux espaces privés et réservés conformément aux règles de l'art.

60. La Fédération nationale de la mutualité française ne saurait être responsable de la qualité du service, le service étant proposé « en l'état ».

61. Toute perturbation de l'utilisation des espaces privés et réservés ne saurait engager la responsabilité de la Fédération nationale de la mutualité française.

62. La Fédération nationale de la mutualité française ne saurait être responsable de l'impossibilité d'utiliser les espaces privés et réservés.

63. La Fédération nationale de la mutualité française ne saurait être responsable des atteintes à la sécurité informatique, pouvant causer des dommages aux matériels informatiques des utilisateurs et à leurs données.



64. La responsabilité de la Fédération nationale de la mutualité française ne saurait être recherchée en cas d'usage frauduleux ou abusif ou dû à une divulgation volontaire ou involontaire à quiconque des codes d'accès confiés à l'utilisateur et à l'adhérent.

65. Sauf faute ou négligence prouvée de la Fédération nationale de la mutualité française, les atteintes à la confidentialité des données personnelles de l'utilisateur et de l'adhérent résultant de ses codes d'accès par un tiers ne sauraient engager la responsabilité de la Fédération nationale de la mutualité française.

66. La Fédération nationale de la mutualité française ne saurait être responsable de la violation des présentes conditions générales par un autre utilisateur et/ou adhérent.

67. La responsabilité de la Fédération nationale de la mutualité française ne pourra être engagée en cas de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation des services à distance.

68. La Fédération nationale de la mutualité française ne saurait être responsable de l'atteinte aux droits des utilisateurs de manière générale.

69. La responsabilité de la Fédération nationale de la mutualité française ne pourra être recherchée ni retenue en cas d'indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'accès à l'espace adhérent, d'une difficulté liée au temps de réponse, et d'une manière générale, d'un défaut de performance quelconque.

VIII. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

70. Les présentes conditions d'utilisation n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à la Fédération nationale de la mutualité française au bénéfice de l'utilisateur et/ou de l'adhérent.

71. Le site, les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels, les moteurs de recherche, les bases de données et les noms de domaine, sans que cette liste soit exhaustive, sont la propriété exclusive de la Fédération nationale de la mutualité française.

72. Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse de la Fédération nationale de la mutualité française, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

73. En conséquence, l'utilisateur et l'adhérent s'interdisent tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle de la Fédération nationale de la mutualité française.



IX. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

74. La Fédération nationale de la mutualité française est en conformité avec la réglementation Informatique et libertés.

75.L'inscription aux espaces privés et/ou réservé nécessite la communication par l'utilisateur et l'adhérent de données à caractère personnel.

76.L'utilisateur et l'adhérent s'engagent à ce titre à ne communiquer que des informations loyales et licites.

77.Ils tiendront informé la Fédération nationale de la mutualité française de tout changement de ces informations.

78. La Fédération nationale de la mutualité française se réserve le droit d'utiliser ces données à caractère personnel dans le strict respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

79.Conformément aux dispositions des articles 38 à 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 l'utilisateur et l'adhérent disposent d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

80.L'utilisateur et l'adhérent reconnaissent qu'ils ont la possibilité de recevoir à leur demande des informations sur le traitement des données qui les concernent en respectant la procédure suivante :

- demande(s) écrite(s) et signée(s) par l'utilisateur et/ou l'adhérent à laquelle est jointe une photocopie d'une pièce d'identité ;
- demande envoyée à la Fédération nationale de la mutualité française à l'adresse suivante : contact@prioritesantemutualiste.fr ou par courrier postal auprès de la Fédération nationale de la mutualité française, Direction Priorité Santé Mutualiste, 255 rue de Vaugirard, 75015 Paris.

X. TRACABILITE

81.La Fédération nationale de la mutualité française conserve l'historique des connexions de l'utilisateur et/ou de l'adhérent aux espaces privés et réservé.

82.En outre, la Fédération nationale de la mutualité française pourra suivre la navigation des utilisateurs et/ou adhérents au sein des espaces privés et réservé grâce à des cookies.

83.A ce titre, l'utilisateur et l'adhérent déclarent accepter la possibilité pour la Fédération nationale de la mutualité française d'utiliser la technique de cookies ou toute autre technique assimilée ou similaire permettant de tracer leur navigation.



XI. SINCERITE

84. Les parties déclarent sincères les présents engagements.

85. A ce titre, elles déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui, s'il avait été communiqué, aurait modifié le consentement de l'autre partie.

XII. CESSION

86. L'utilisateur ne peut, en aucun cas, céder tout ou partie de ses droits objet des présentes conditions générales d'utilisation.

87. En conséquence, l'utilisateur s'interdit de louer, sous-louer ou de mettre à la disposition d'un tiers, d'une manière quelconque, le droit d'accès aux services du site de la Fédération nationale de la mutualité française dont il est titulaire pour certains services.

XIII. RESOLUTION ET RESILIATION

88. En cas de manquement aux obligations des présentes la Fédération nationale de la mutualité française pourra prononcer de plein droit à l'utilisateur la résiliation ou la résolution des conditions générales.

XIV. FORCE MAJEURE

89. Dans un premier temps, le cas de force majeure suspend l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation.

90. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à 3 mois, les présentes conditions générales d'utilisation seront résiliées automatiquement, sauf accord contraire entre les parties.

91. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

XV. CONVENTION DE PREUVE

92. L'acceptation des conditions d'utilisation par voie électronique a, entre les parties, la même valeur probante que l'accord sur support papier.

93. L'ensemble des courriers électroniques échangés entre les parties à valeur de preuve et leur sera donc opposable.

94. Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de la Fédération nationale de la mutualité française seront conservés dans des conditions générales de sécurité et considérés comme une preuve de communication intervenue entre les parties.



95.L'archivage et stockage des accès aux services sont effectués sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

XVI. INDEPENDANCE DES PARTIES

96.Aucune des parties ne prendra un engagement au nom et pour le compte de l'autre.

97.Chacune des parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, produits et personnels.

XVII. TITRE

98.En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

XVIII. NULLITE

99.Si une ou plusieurs stipulation(s) des présentes conditions générales d'utilisation est (sont) tenue(s) pour non valide(s) ou déclarée(s) comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

XIX. TOLERANCE

100.Les parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre partie des droits acquis.

101.De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir des droits en cause.

XX. DOMICILIATION ET NOTIFICATION

102.Les parties élisent domicile aux adresses figurant sur le site web de la Fédération nationale de la mutualité française et celles figurant sur le questionnaire rempli par l'utilisateur.

XXI. LOI

103.Les présentes conditions générales d'utilisation sont régies par la loi française.

104.Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme quel que soit le lieu d'interrogation de l'utilisateur et quel que soit le contenu des données.